

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**de la MOYENNE MOSELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
*des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes*  
*de la Moyenne Moselle*

---  
**Séance du 10 MARS 2011**

**Date de convocation :**  
28 février 2011

L'an deux mille onze, le dix mars à 20 heures 30  
Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni  
au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Philippe AUSSEDAT

**Nombre de conseillers :**

\* en exercice    35  
\* présents        26  
\* votants         33

Étaient présents : Tous les membres, sauf :

Étaient excusés : Mr Denis BASTIEN, Melle Muriel DEVINCEY, Mr Gérard  
avec pouvoir    GORIUS, Mmes Christiane LOEFFEL , Maryse GILLET,  
Mrs Noël TROUY, Michel LEGRAS

Étaient absentes : Mmes Véronique THIRIOT, Josiane HAMANN,

**Délib. n° 1090/11**

Mr Frédéric DULOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance

**Objet :** Budget général  
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 (avant le vote du compte administratif  
correspondant)

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite du vote du budget primitif.

L'inscription M14, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, constate les résultats de l'exercice 2010.

.../...

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne1)</b>
<b>section de fonctionnement</b>	<b>résultats propres à l'exercice 2010</b>	2 137 759.51	3 112 628.03	+ 974 868.52
	<b>résultats antérieurs</b>	-	52 081.40	+ 52 081.40
	<b>résultats à affecter</b>	2 137 759.51	3 164 709.43	+ 1 026 949.92
<b>section d'investissement</b>	<b>résultats propres à l'exercice 2010</b>	2 267 551.98	1 809 046.96	- 458 505.02
	<b>résultats antérieurs</b>	513 008.84	-	- 513 008.84
	<b>résultats à affecter</b>	2 780 560.82	1 809 046.96	- 971 513.86
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2010</b>	<b>fonctionnement</b>	-	-	-
	<b>investissement</b>	-	-	-
<b>Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)</b>		4 918 320.33	4 973 756.39	+ 55 436.06
<b>Reprise anticipée en 2011</b>	Prévision d'affectation en réserve (inv.1068)	-	-	971 513.86
	Report en fonctionnement au 002 en recettes	-	-	55 436.06

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2011.

Résultat global de la section de fonctionnement 2010	+ 1 026 949.92
Solde d'exécution de la section d'investissement 2010	- 971 513.86
Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	-
Besoin de financement de la section d'investissement	971 513.86
Couverture du besoin de financement (1068)	971 513.86
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en Réserves 002)	55 436.06

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2010.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à CHARMES  
Le 10 mars 2011  
Le Président,  
Philippe AUSSÉDAT  
Maire de PORTIEUX